

Compte rendu de séance

Séance du 31 Mars 2022

L'an 2022 et le 31 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

Présents : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BACQUET Françoise, BUFFAULT Aurélie, DEGUERET Sylvie, KUCEJ Yvonne, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME BARNIER Caroline, MM : DELION Thierry, GAYRARD Francis, GODFROY Jean-Pierre, LAMBERT Denis, POULAIN Éric, ROBINET Patrick, THUIZAT Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BLANC Élise à Mme SOUESME BARNIER Caroline, MUSIAL Sandrine à M. GAYRARD Francis, M. CHAUMEAU Pascal à Mme PRINET Josiane

Absent(s) : M. SARRAZIN David

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBINET Patrick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2022**
- 2 – Approbation des comptes de gestion 2021 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D_31032022_01**
- 3 – Approbation du compte administratif 2021 budget communal - D_31032022_02**
- 4 – Approbation du compte administratif 2021 budget annexe du pôle commercial - D_31032022_03**
- 5 – Reprise des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D_31032022_04**
- 6 – Vote du taux 2022 des taxes locales - D_31032022_05**
- 7 – Vote du budget primitif 2022 budget communal - D_31032022_06**
- 8 – Vote du budget primitif 2022 budget annexe du pôle commercial - D_31032022_07**
- 9 – Convention avec la CAF pour le fonds d'aide au temps libre 2022 - D_31032022_08**
- 10 – Questions diverses**

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2022

Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

2 – Approbation des comptes de gestion 2021 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial)

réf : D_31032022_01

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2021 des budgets suivants :

- budget communal,

Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention.

- budget annexe du Pôle commercial,

Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

3 – Approbation du compte administratif 2021 budget communal

réf : D_31032022_02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du compte administratif 2021 du budget communal,

Le Maire quitte la salle au moment du vote à 18h30,

Le Conseil municipal désigne comme présidente Josiane Prinnet, première maire-adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif du budget communal de l'exercice 2021 qui présente le résultat suivant : l'excédent global de clôture s'élève à 204 145,57 €.

Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

4 – Approbation du compte administratif 2021 budget annexe du pôle commercial

réf : D_31032022_03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du compte administratif 2021 du budget du pôle commercial,

Le Maire quitte la salle au moment du vote à 18h30,

Le Conseil municipal désigne comme présidente Josiane Prinnet, Première maire-adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe du Pôle commercial qui présente le résultat suivant : le résultat global de clôture s'élève à - 93,59 euros.

Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

5 – Reprise des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial)

réf : D_31032022_04

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement du budget communal, soit 489 920,93 € d'affecter une partie de ce résultat, soit 285 775,36 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Article 2 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement du budget du Pôle Commercial, soit 19 917,74 €, d'affecter tout ce résultat, soit 19 917,74 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

6 – Vote du taux 2022 des taxes locales

réf : D_31032022_05

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Compte tenu des nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi de finances pour 2022 (Loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 NOR : ECOX2126830L),

Considérant les bases d'imposition qui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher pour 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2022, ce dont il résulte que les taux pour 2022 seront les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 45,42 %

- Taxe foncière non bâtie : 51,31 %

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

7 – Vote du budget primitif 2022 budget communal

réf : D_31032022_06

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la présentation du budget primitif 2022 du budget communal,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2022, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 732 917,57 €.

Article 2 : d'approuver le budget primitif communal 2022, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 924 945,00 €.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

8 – Vote du budget primitif 2022 budget annexe du pôle commercial

réf : D_31032022_07

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la présentation du budget primitif 2022 du budget annexe du pôle commercial,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif du budget annexe du pôle commercial 2022, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 41 000,00 €.

Article 2 : d'approuver le budget primitif du budget annexe du pôle commercial 2022, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 42 511,33 €.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

9 – Convention avec la CAF pour le fonds d'aide au temps libre 2022

réf : D_31032022_08

Vu la convention d'objectifs et de financement de la CAF du Cher pour le fonds d'aide au temps libre (Fatl) 2022,

Considérant que le Fatl permet le versement aux familles allocataires d'une aide pour certains accueils pendant les vacances scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Cher pour le fonds d'aide au temps libre 2022.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

10 – Questions diverses :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc au cabinet ICA dans le cadre de sa délégation. Une copie du devis est jointe au dossier du conseil municipal. Il indique qu'il y aura des réunions successives au cours de l'année pour définir le programme et ce qu'on souhaite faire selon notre budget. On réunira la commission « bâtiment voirie » pour parler de ce projet et ceux qui souhaitent y participer en plus pourront venir. Il y aura également une réunion avec le comité embellissement ainsi qu'avec différents interlocuteurs intéressés par le projet.

Mme Buffault demande quels sont les délais pour la réalisation de ce projet.

M. le Maire indique qu'il a été demandé de déposer le permis d'aménager en septembre.

M. le Maire remercie ceux qui ont participé à la réception des dons pour l'Ukraine et ceux qui ont aussi mis sous plis les cartes électorales.

Séance levée à 20h